

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2021

du lundi 10 mai 2021

Procès-verbal de la séance 2-2021 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Rebecca Joly

Lundi 10 mai 2021 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à toutes les Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la Municipalité et l'équipe de Sonomix. Elle rappelle les directives sanitaires en vigueur, qu'un nombre assez important de personnes peut être réunies uniquement parce que le protocole sanitaire est respecté, lequel impose le port du masque. Que chacun soit assis, debout, à distance ou non, ce sont les mêmes règles qui sont toujours en vigueur dans les commissions et pour les groupes du Conseil communal. Madame la Présidente rappelle également à chacun de rester chez lui, s'il a des symptômes qui se rapprochent de ceux du COVID-19 et de se faire tester le plus vite possible. Madame la Présidente passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

Appel :

Personnes présentes :	57
Excusées :	12
Retard :	-
Absents :	1
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Madame la Présidente passe à l'ordre du jour. L'ordre du jour a été adressé dans les formes et dans les délais légaux. Il ne suscite pas de remarque de l'assemblée. Madame la Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbaux des séances des 14 décembre 2020 et 8 février 2021

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture totale ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur l'adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020.

Vote : le procès-verbal du 14 décembre 2020 est accepté à l'unanimité

Procès-verbal de la séance du 8 février 2021

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture totale ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur l'adoption du procès-verbal du 8 février 2021.

Vote : le procès-verbal du 8 février 2021 est accepté à l'unanimité

Madame la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente précise qu'elle a deux lettres de démission à lire.

La première de Monsieur le Conseiller communal Fabian Spörri :

*Madame la Présidente du Conseil communal de Prilly,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Par cette lettre, je souhaite vous faire part de ma démission avec effet immédiat du Conseil de Prilly. En effet, je ne peux plus siéger au sein de notre conseil, car je ne vis désormais plus à Prilly. Je n'aurais fait qu'une législature, presque entièrement, mais j'en ressors grandi de nouvelles expériences qui m'ont énormément appris sur le fonctionnement de notre ville, quel que soit votre parti. Je souhaite vous remercier pour l'engagement que vous avez pris et vous félicite pour celui que vous venez de prendre. Je vous souhaite de beaux et constructifs futurs débats pour le bien des citoyens et citoyennes de Prilly.

Bien à vous.

Fabian Spörri.

Madame la Présidente précise que M. Jacky Rossat, huissier, a également démissionné. Elle lit la lettre de M. Jacky Rossat :

Madame la Présidente du Conseil,

Après avoir passé plusieurs législatures, je vous demande de me libérer de cette tâche qui était très instructive et dans laquelle j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec vous.

Maintenant, je souhaite laisser la place pour une personne plus jeune. Par contre, je peux rester à votre disposition pour faire un remplacement de temps à autre.

Je vous prie donc d'accepter ma démission tout en vous souhaitant une bonne continuation dans votre vie politique.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil, à mes salutations patriotiques les plus sincères.

Madame la Présidente remercie vivement Monsieur Jacky Rossat, qui a été fidèle tout au long de ces années et qui le restera encore jusqu'à la fin de la législature, soit au 30 juin 2021. Madame la Présidente propose de l'applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

Le Bureau n'ayant pas reçu d'autre correspondance, Madame la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Dates de retransmission de la séance par Sonomix :

- Le vendredi 14 mai 2021 à 20h00 ;
- Le samedi 15 mai 2021 à 14h00 ;
- Le dimanche 16 mai 2021 à 19h00.

Madame la Présidente précise que le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir à nouveau la possibilité pour le public d'assister aux conseils communaux. Les règles sanitaires sont les mêmes, c'est à dire qu'il faut porter le masque. La distance et la possibilité d'accueillir des gens doit être limité au maximum au tiers de la jauge, c'est à dire la possibilité totale d'accueillir des gens. L'estrade peut contenir 126 personnes, dès lors 42 personnes du public peuvent être accueillies. Cette information peut être intéressante pour celles et ceux qui ont été élus pour la prochaine législature et qui pourraient ainsi assister à l'un des conseils.

Madame la Présidente n'a pas d'autre communication du Bureau.

L'assemblée n'ayant pas de remarque à formuler, Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) informe que depuis le 29 avril une épicerie Caritas s'est ouverte à Renens, à la Rue du Midi 24. Dans le budget, il y a une ligne pour l'épicerie Caritas. C'est à présent une réalité et c'est tout l'ouest lausannois qui y contribue. Ce n'est pas parce que c'est à Renens, que ce n'est que pour Renens, c'est pour tout l'ouest lausannois. A titre d'information, ici à Prilly, sur environ 12400 habitants, il y a 5360 personnes qui peuvent avoir droit à une carte donnant accès à l'épicerie Caritas. Donc, à peu près 40% de la population de Prilly peut avoir la carte Caritas et aller se fournir de denrées meilleur marché. Cela permet de se rendre compte de la détresse cachée de beaucoup des citoyens.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) donne un aperçu de ce qui se passe au complexe sportif de la Fleur-de-Lys. Les travaux avancent bon train.

Il espère pouvoir tenir le planning qui était de pouvoir rouvrir pour le premier tour d'été de foot en août - septembre.

Or, en constatant les dernières soumissions qui sont rentrées, les adjudications et les travaux, il précise qu'il y aura très certainement un dépassement par rapport au préavis qui a été voté par le Conseil, pour plusieurs raisons.

Il y avait déjà un préavis avec peu de divers et imprévus au budget, en espérant qu'il n'y aurait pas trop de mauvaises surprises. Malheureusement, il y a eu des surprises assez importantes au niveau de l'existant, par exemple, les canalisations qu'il a fallu refaire, alors que ce n'était pas spécialement prévu, l'introduction d'eau également. Il y a aussi eu des surprises assez bonnes au niveau des subventions, qui sont un peu supérieures. Des postes ont aussi été sous évalués. A chaque soumission rentrée, il y avait toujours un peu plus que ce qui avait été prévu. Il n'y a pas de catastrophe à un endroit, mais c'est un cumul de petites choses aussi bien pour le bâtiment, vestiaires, buvette, que pour les extérieurs, les lumières des deux terrains. Au final, on arrive à un dépassement d'environ CHF 400'000.00. C'est une information que le Conseil a souvent demandée, c'est la raison pour laquelle elle est annoncée. Une discussion a eu lieu avec la Commission de gestion pour établir s'il valait mieux prévoir un préavis avec une marge plus importante, afin d'éviter un dépassement ou s'il valait mieux d'avoir un budget plus serré, quitte à devoir annoncer un dépassement. Le choix qui avait été fait était celui de garder un budget le plus serré possible, ce qui donne quand même un certain challenge aussi au service qui s'occupe de ces constructions. Cela incite également à trouver les meilleures solutions. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'un dépassement est prévu que les cordons de la bourse sont lâchés.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres communications municipales.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des réactions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR)

Information au Conseil communal du 10 mai 2021 relative au conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Je rapporte pour les 2 délégués du Conseil communal de Prilly (Vincent Zodogome et le soussigné).

Lors de la séance du 6 mai dernier tenue à la salle du Conseil communal de Lausanne à la Palud, présidée par Mme Steiner, les décisions suivantes ont été prises :

Approbation du budget de fonctionnement de l'exercice 2020 à l'unanimité des 18 déléguées et délégués présents. Les charges se montent à Fr. 707'129,60 et les revenus à Fr. 701'242,10, entraînant un résultat d'exploitation déficitaire de Fr. 5'887,50. Le budget prévoyait un déficit de Fr. 24'000.00.

Les comptes ont fait l'objet d'un rapport de la fiduciaire Fidinter SA ainsi que d'un rapport de la commission de gestion, proposant leur acceptation.

Le président du Comité de direction, M. Hildbrand, Conseiller municipal lausannois, a ensuite apporté des informations sur les contrôles ayant conduit à 16 dénonciations depuis novembre 2020 ainsi que sur les discussions en cours avec la commission énergie relative aux bornes de recharge électriques. Il relève ensuite qu'un grand changement a eu lieu durant cette législature : l'entrée en vigueur au 1 janvier 2020 de la loi cantonale sur le transport de personnes à titre professionnel.

La séance se termine par les remerciements à la Présidente, au Comité et aux membres pour leur engagement durant cette législature au profit de l'Association.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR)

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni deux fois. La première le 31 mars 2020, à la salle polyvalente du Prazqueron à Romanel. L'objet principal de cette séance est le préavis 1-2021, études et travaux urgents pour la remise en état énergétique, sécurité du collège du Grand-Pré. Compris dans ce préavis, l'avant-projet d'études thermiques et physiques du bâtiment, l'étude d'architecture pour rénovation énergétique et appels d'offres, études d'ingénieur civil, expertise pour la sécurité incendie. Pour les travaux urgents, réparations du sol, des terrains de sport extérieurs, remplacement des stores endommagés de la salle de gymnastique et changement des vitrages dans une classe test.

Le total ces dépenses s'élèverait à CHF 522'000.00 à amortir sur une durée de 20 ans. La commission ad hoc regrette le groupement d'objets distincts dans un même préavis, mais, convaincu de la nécessité de ces travaux, propose d'accepter le préavis tel que présenté. La Commission de gestion et des finances propose de procéder sous la forme de préavis séparés, étaient présentés des offres concrètes dans le préavis d'entretien. De plus, un crédit d'étude doit être amorti sur cinq ans. Un long débat fait suite à la présentation de ces deux rapports. Les décisions prises sont les suivantes : Le préavis 1-2021 est accepté tel que présenté. L'amortissement se fera sur cinq ans et non sur 20 ans.

Ensuite, le 28 avril, l'ASIGOS s'est également rassemblée à la salle polyvalente du Prazqueron à Romanel. Les objets principaux de cette séance sont les préavis no 2 et 3-2021, soit les comptes 2020, le rapport de gestion 2020. Les comptes 2020 se soldent par un excédent de charges de CHF 3'265'945.36 soit 1,32 % en dessous du budget. La participation prillérane s'élève à CHF 2'369'910.00. L'endettement se monte à CHF 13'500'000.00, soit une baisse de CHF 2'000.000.00.

La Commission de gestion et des finances estime que la présentation des comptes manque de clarté et demande des informations plus complètes. Après délibération, l'assemblée intercommunale approuve les comptes 2020 à l'unanimité. Gestion 2020 : La Commission de gestion et des finances reproche au comité directeur des dépassements de compétence ainsi que des lacunes dans l'entretien des collèges du Grand-Pré et de l'Union. Après d'âpres discussions, l'assemblée intercommunale décide à la majorité des deux tiers de refuser le rapport de Gestion 2020.

ORPC

La parole n'est pas demandée

POLOUEST

La parole n'est pas demandée

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques dans la salle.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) relève qu'il a participé à l'assemblée de la Polouest et qu'il a été surpris à cette occasion qu'aucun délégué de Prilly n'a été prévu pour remplacer M. Pascal Delessert, lequel avait démissionné en fin d'année 2020, alors que des conseillers d'autres communes ont été assermentés à cette occasion. Monsieur Delessert était membre de la Commission de gestion de la Polouest, ce qui induit que Prilly n'est plus représenté à la commission de gestion. Il souhaite savoir pourquoi un nouveau délégué n'a pas été élu lors de l'assemblée du mois de février à Prilly.

Madame la Présidente répond qu'au mois de février, le Bureau ne s'est pas rendu compte que Monsieur Delessert était aussi à la Polouest et le parti dont il était membre, le PLR, n'a pas non plus eu souvenir de cet élément, ce qui explique qu'il n'y a pas eu de candidat et donc pas eu de demande d'élections. Le Bureau s'est rendu compte de cette erreur après le Conseil du mois de février. Ensuite, le Conseil de mars a été annulé. Le Bureau a ainsi estimé qu'élire quelqu'un au mois de mai, alors qu'il ne restait qu'une séance du Conseil intercommunal, faisait peu de sens. La délégation de Prilly pour la Polouest sera de nouveau au complet pour la prochaine législature.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. **Préavis municipal no 3-2021 sollicitant un crédit d'études de CHF 64'700.00 pour la participation de la Commune de Prilly au financement des études SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 58'700.00, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 6'000.00.**

Madame la Présidente appelle Monsieur le Conseiller Vincent Zodogomé qui remplace le Rapporteur de la Commission, pour lire la partie délibération et vote du rapport, sans les conclusions. Madame la Présidente rappelle aussi, pour le bon suivi de la séance, que Ce préavis était le préavis qui était prévu lors de la séance de mars dernier, séance qui a été annulée.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) précise que le groupe PLR est favorable au préavis sur le fond. Il précise que le groupe a néanmoins deux questions toutefois de compréhension. L'une s'adresse à la Commission et l'autre à la Municipalité. La première question concerne la page 4 au dernier paragraphe. Il est précisé : "Un commissaire propose de se référer à la COGEST".

Le groupe PLR ne comprend pas qu'elle en est la raison ou le but. La deuxième question qui concerne davantage la Municipalité. Il apparaît que le rôle du SDOL est de manière générale bien géré. Il y a souvent des entités qui grossissent à n'en plus finir et le groupe PLR a l'impression qu'il y a une adaptation au fur à mesure et que c'est un bon signe. Il demande si la Municipalité a une vue d'ensemble de l'évolution, dans le cas présent, du personnel, en relation avec l'évolution du budget.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) répond que l'effectif doit être à un maximum de 4 ETP avec un directeur, secrétaire, chargé de projet. Il s'agit d'une petite équipe qui coordonne l'ensemble de tout ce qui se fait sur l'Ouest lausannois avec les services communaux. Si le SDOL n'assumait pas cet aspect de coordination, cela serait du travail pour les services communaux et la Commune devrait donc aussi engager du monde. Les personnes qui sont engagées au SDOL sont en fin de compte des employés communaux répartis sur l'ensemble du district de l'Ouest lausannois et cela s'est avéré très utile jusqu'à présent. C'est prouvé année après année, avec notamment la prochaine séance, le fameux plan directeur intercommunal qui va être voté par l'ensemble de toutes les communes où le SDOL a été pilote de l'organisation. C'est sous contrôle, il y a toujours une vue dans les budgets et les participations communales, avec un état des lieux régulier de la part du directeur.

En ce qui concerne la question judiciaire par rapport au suivi de ce qui est réalisé, Monsieur le Syndic précise que, depuis l'année passée, la Municipalité envoie le monitoring à la COGEST avec les différents suivis des projets, notamment financiers, participation de Prilly et que c'est sur ce suivi que certains pourraient poser des questions. Donc, les questions peuvent être posées à la COGEST pour y trouver une référence.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à Monsieur le Conseiller Vincent Zodogomé de lire les conclusions du préavis.

Lecture des conclusions du préavis.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions du préavis no 3-2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 3-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 64'700.00 aux études d'urbanisme suivantes :

- a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 58'700.00
Participation aux études
- b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 6'000.00
Participation aux études

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;

3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 64'700.00 par le compte 3316.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux ;

4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200 ;

5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Vote : Les conclusions du préavis no 3-2021 sont acceptées à l'unanimité, moins 4 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. **Prise en considération du postulat PO 4-2020 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez & Consorts «Création d'un fonds de solidarité pour les membres du Conseil communal devant faire appel à des baby-sitter lors des diverses séances politiques auxquelles leur fonction les appelle», déposé le 2 novembre 2020, et renvoyé, à la même date, à une Commission ad hoc.**

Madame la Présidente appelle Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet qui remplace le Rapporteur de la Commission, Monsieur David Stauffer, pour lire la partie délibération et vote du rapport, mais sans les conclusions.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) demande si c'est un besoin de mettre en place un fonds pour le baby-sitting pour les Conseillères et Conseillers communaux, respectivement de leurs enfants. Il précise qu'il a deux enfants relativement jeunes, qu'il a été président du Conseil avec le premier enfant, qu'il s'est débrouillé et qu'il l'a pris dans certaines manifestations avec lui. Il ajoute que son épouse est aussi conseillère communale et qu'ils ont toujours eu des voisins, amis, connaissances pour garder leurs enfants. Il demande comment cela se passe dans les partis, s'il y a de la solidarité. Il ajoute que l'UDC est un petit parti avec 6 personnes.

Il demande, s'il n'y a pas dans les autres partis qui comprennent plus de membres, un ancien ou une ancienne conseillère communale, qui pourraient soutenir leur parti en donnant un coup de main aux conseillères et conseillers communaux. M. Deillon pense que ce n'est pas normal et que ce n'est pas aux contribuables de payer pour cela. Il ajoute que créer un fonds, ce n'est pas une simple ligne de budget. Il faut le gérer, faire un règlement, le doter année après année pour pouvoir ensuite prélever de l'argent. Une complication pour finalement une petite chose.

Il ajoute que chaque parti devrait quand même pouvoir trouver du monde pour faire du baby-sitting, Il y a aussi des personnes qui ont d'autres activités, telles que ceux qui servent comme pompiers ou ceux qui vont au club de gym, des gens qui participent à la vie sociale de la commune et qui seraient tout aussi endettés que les conseillers communaux et qui pourraient aussi revendiquer un droit à ce que l'on s'occupe de leurs enfants.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) précise qu'au sein du groupe PLR, les questions récurrentes, sont : qui alimente le fonds ? Comment on alimente le fonds ? A qui on donne cet argent ? Sur quels critères ? Comment évaluer ?

On parle de 10 séances, 10 personnes, 15 francs de l'heure pour trois heures, Mais si c'est 30 personnes, c'est un peu moins de la moitié du Conseil. Ce sont toujours 3 heures, toujours des séances, mais à CHF 25.00 de tarif, on arrive à CHF 22'500.00. Si on prend les commissions, on arriverait à CHF 50'000.00. On ne sait pas. Dans les critères d'attribution, on parle de baby sitting, donc on imaginait peut être une maman ou un papa avec une charge d'enfants, mais pourquoi pas ? Quelqu'un qui a une charge d'aîné. Si on doit s'occuper de sa vieille maman qui n'est plus indépendante, pourquoi n'y aurait-on pas droit ? Que faire d'un indépendant qui doit abandonner plus tôt son travail ? Chaque groupement doit trouver sa solution et ne pas demander de mutualiser les ennuis pour des bénéfices particuliers. La participation à la vie communale devrait être faite sur un idéal et non pas sur de l'argent sous peine de devenir des professionnels. Même si c'est peu payé, ce n'est pas cela qui devrait attirer. On doit assumer les conséquences de ses actes. On veut être papa ou maman, on veut être conseiller ou conseillère communale, on assume. J'aimerais vous lire encore une citation de Alain Peyrefitte, c'était en 1976 : "Jamais l'histoire n'accorde les avantages d'une intervention accrue de l'État sans les inconvénients que secrète une bureaucratie". On va vouloir quelque chose en plus, mais il va falloir contrôler, il va falloir attribuer, il va falloir vérifier, cela ne va pas être un avantage pour les Conseillères et Conseillers, mais un désavantage pour la communauté et on ne peut pas l'accepter. Pour le groupe PLR, il s'agit de faire qu'une seule chose avec ce postulat, c'est de le classer. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) profite de l'occasion pour féliciter Madame Emery et Madame Vono, toutes deux membres des Vert.e.s et récemment mamans, qui sont toutes deux excusées ce soir. Il précise que pour le parti des Verts.e.s, cela fait sens d'avoir ce genre de fonds, le but étant de supprimer un maximum de francs afin d'avoir une belle représentativité dans le Conseil communal, par exemple une parité hommes, femmes. En parcourant l'assemblée, il n'est pas persuadé que c'est le cas actuellement. Est-ce parce que les jeunes mamans restent à la maison dès qu'elles ont un enfant ? Probablement pas. Est-ce qu'elles le font toutes ? Probablement pas. Est-ce que c'est une combinaison de nombreux facteurs ? Probablement. Il appartient aux Conseillères et Conseillers de lisser, de supprimer tous ces freins qui peuvent empêcher une personne d'accéder à une activité aussi importante que le Conseil communal qui décide de la vie dans une commune.

M. Amblet termine par une histoire personnelle en parlant de ces freins qui date de ce soir.

Il a la chance d'avoir une grand-maman qui habite dans la région et qui peut s'occuper de ses enfants ce soir, pendant que sa femme fait une formation continue. Néanmoins, il s'agissait de garder ses enfants, puis d'aller chercher sa fille à la gym. Malheureusement, sa voiture tombe en panne ce soir et impossible d'aller chercher sa fille à la gym. Heureusement, sa deuxième grand-maman dans la famille a pu s'en occuper. Il s'estime chanceux, il a ses beaux-parents et ses parents dans le coin.

Ce n'est certainement pas le cas de tout le monde, notamment des personnes qui viennent d'un autre pays et qui sont là depuis dix ans et qui ont le droit de siéger dans ce Conseil, mais qui n'ont malheureusement pas de famille proche pour s'occuper de leurs enfants. Il ne s'agit pas d'un grand nombre de personnes. Cela ne va pas ruiner la commune et cela ne va pas être des montants inimaginables.

Monsieur Amblet apprécie assez la question : « est-ce que cela doit être un fonds uniquement pour du baby-sitting ? » Peut-être pas. Le troisième âge est aussi quelque chose à respecter. Les proches aidants devraient aussi pouvoir siéger dans ce Conseil. Aussi, il serait ravi de voir un postulat qui soit plus inclusif. Il ajoute que l'on parle du fait que ce fonds va être épuisé, que le budget va être dépassé et que cela va coûter la moitié des frais de gestion communale, si on pousse à l'extrême. Peut-être que si ce fonds s'épuise, il faudra alors malheureusement trouver d'autres solutions. L'idée est de donner mandat au Bureau pour faire une première proposition et en discuter.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) soutient ce que son préopinant a dit. Elle constate que face à ce postulat s'opposent tout de même deux visions de la société, la responsabilité individuelle, versus, quelle aide on peut accorder à chacun pour que, dans un souci d'égalité, chacun puisse avoir accès à des activités telles que, par exemple, Conseillère communale ou Conseiller communal. Elle ajoute que c'est aussi quelque chose de symbolique. Offrir cette possibilité, proposer cette possibilité, c'est faire passer un message à la population qu'il y a un besoin d'une parité, que des gens s'engagent et on essaie avec un moyen supplémentaire de renforcer l'engagement possible de quelques personnes dans la population. Après, il y a toute une série de questions sur : qui ? à qui ? Comment ? Quel est le besoin ? Soyons d'accord de mettre en place un projet. Ce n'est pas un postulat qui est ficelé, ce n'est pas un bloc qui est préparé.

Le Bureau pourrait commencer par faire un sondage pour savoir qui en aurait besoin et combien, avec une réponse de manière anonyme. Il pourrait décider de faire une deuxième partie du sondage et de voir la question des proches aidants et des aînés, quoique là-dessus, si la personne aînée qui a besoin de proches aidants a les prestations complémentaires, la question ne se pose pas. Après, en fonction des réponses, on pourrait essayer une année en mettant par exemple une ligne budgétaire, en l'ouvrant à tout le monde, comme un des commissaires le proposait, en faisant confiance et en regardant qui demande et combien de monde sans créer une machine bureaucratique, dont ni la droite, ni la gauche n'a besoin et n'a envie. Au bout d'un an, la Commission de gestion examine et le Conseil décide ensuite de poursuivre ou pas. Mais, il faut avoir des projets et oser innover et faire passer ce message.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) intervient pour apporter quelques éléments supplémentaires. Il se déclare un peu choqué de la rhétorique développée par Monsieur Oertli qui parle d'assumer ses ennuis, etc. S'il faut considérer d'avoir des enfants en bas âge comme des ennuis, il trouve que ce genre de vision est un peu triste. On ne parle pas d'un rôle que nous avons tous et toutes ici, qui est tout à fait identique à, comme le dit monsieur Deillon, être membre d'un club de gym ou quoi que ce soit. C'est une occasion ici d'avoir une partie de la population qui est représentée.

C'est une occasion pour chacun et chacune de prendre part à son échelle aux décisions et à certaines décisions de la commune. Il ajoute que c'est une chance qui peut être offerte à certaines catégories de la population qui n'ont pas forcément les moyens financiers ou en tout cas, qui ont moins les moyens financiers que d'autres, de faire face à des frais qu'on ne pourrait pas forcément imaginer, comme, par exemple, l'engagement d'un ou d'une baby-sitter. C'est dans cet esprit-là que ce postulat doit être pris. Les sommes ne vont pas décoller etc.

Monsieur Gaillard est d'accord avec la portée symbolique du postulat et qu'il sera toujours temps de voir à quel point il est utilisé, en tout cas au départ, etc. Il pense qu'il ne faut pas tout à fait considérer le mandat de conseiller communal et l'aide qu'on y apporterait avec ce postulat là comme quelque chose de tout à fait anodin. C'est très bien de citer Peyrefitte, mais personnellement, il précise que citer un ministre ultra libéral d'un gouvernement ultra libéral ne fait pas spécifiquement partie de ses modèles. Donc, il est nécessaire de mesurer un petit peu l'impact de ce genre de citation qui n'a pas forcément beaucoup de choses à voir avec ce qu'on est en train de parler ici. Il invite donc les Conseillères et Conseillers à accepter le renvoi de ce postulat au Bureau.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) répond à Monsieur Léo Gaillard qu'il n'a jamais dit que les enfants étaient un ennui en précisant que ceux qui le connaissent savent très bien à quel point il est un family man. Il ajoute avoir simplement dit que l'on doit assumer les conséquences de ses actes et de ses choix. Si l'on se porte candidat au Conseil communal, on en porte les conséquences. C'est inacceptable de dire ça. Il ajoute qu'il ne l'a pas dit et demande à ce que cela figure au procès-verbal.

Il ajoute qu'un point n'a pas été abordé, c'est la fiscalité de tout ceci et que cela va être aussi intéressant. Il y aura de la bureaucratie.

Monsieur Oertli s'adresse à Monsieur Amblet en lui disant qu'il est surpris qu'il ait eu une panne de voiture, car il pensait qu'il possédait un vélo. Il confirme à Madame Clivaz Luchez qu'il s'agit de responsabilité individuelle, en précisant que s'il gagnait de l'argent en venant ici, il ne serait pas là. Il ajoute qu'il a un certain idéal et il lui semble que ses collègues l'ont aussi. En commençant à tout payer, cela ne va pas. C'est un vœu pieux de faire confiance Il pense que chacun est là avec un idéal en voulant s'engager dans la communauté. Il essaie de faire d'autres choses dans la communauté où il n'est pas rémunéré. Ce sont des heures de travail et il les fait en se disant que c'est sa façon d'apporter quelque chose à la communauté et qu'il démissionnera peut-être le jour où il n'en pourra plus et que c'est là qu'il assumera ses actes.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) précise à Monsieur Oertli qu'il souhaite à son tour faire une correction. Il ajoute que c'est la voiture de sa belle-mère qui est tombée en panne et qui l'aurait empêché de venir au Conseil s'il avait dû aller la chercher en vélo.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) s'adresse à Monsieur Oertli et l'informe qu'il l'a mal compris et s'en excuse s'il l'a froissé. Il aimerait alors, si la situation n'était pas telle quelle, que l'on ne considère pas tout à fait ça comme assumer sa fonction. Il pense qu'à l'heure où tous les partis représentés dans le Conseil ont des problèmes de relève, où il est difficile de trouver de nouvelles conseillères et conseillers communaux, que ce n'est pas tellement encourager la population, et particulièrement les étrangers pouvant être éligibles au Conseil communal à s'engager, si on leur dit qu'ils peuvent s'engager, mais que par contre, il faut assumer d'avoir deux enfants en bas âge et qu'il va leur falloir prévoir un petit budget Babysitting s'ils veulent siéger.

Il pense que c'est aussi une mesure d'inclusion et d'intégration qui peut être donnée à certaines catégories de population à qui on enlèverait, peut être potentiellement, ce droit pour des raisons financières.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) adresse ses remerciements pour la joute oratoire qu'il apprécie beaucoup et en prend acte. Il s'adresse à Monsieur Gaillard en lui disant qu'il a parlé d'inclusion et qu'il a donné exactement un exemple qui excluait tous les autres. Il ajoute qu'il ne comprend pas très bien. Ceci étant, il conclut que le groupe PLR recommande encore une fois de classer ce postulat.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à Monsieur le Président de la Commission de lire les conclusions du rapport.

Lecture des conclusions du rapport.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur le renvoi du postulat PO 4-2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat PO 4-2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de renvoyer le postulat PO 4-2020 tel que présenté au Bureau du Conseil communal pour étude et préavis.

Vote : Le renvoi du postulat PO 4-2020 au Bureau du Conseil communal pour étude et préavis est accepté par 28 voix pour, 25 voix contre, moins 1 abstention.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 4-2021 concernant l'agrandissement de la structure d'accueil parascolaire (APEMS) de la Confrérie.**

Madame la Présidente appelle Monsieur le Rapporteur de la Commission, le Conseiller Jean-Michel Piguet pour lire la partie délibération et vote du rapport, mais sans les conclusions.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) précise que le groupe PLR a apprécié le projet parce que cela correspond à un besoin, d'une politique en faveur de la famille, donc plus favorable, l'objectif de 40 % de places disponibles est bientôt atteint.

Le groupe a une question qui s'adresse à la Municipalité. Quel est le coût de transformation qui est supporté par la S.I. ? Il semble que cette précision manque dans le rapport.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) précise que le groupe des Vert.e.s se réjouit de l'agrandissement de l'APEMS de la Confrérie. Les réaménagements prévus et de manière générale, l'amélioration de la capacité d'accueil des enfants au sein de la commune s'en trouvera améliorée. Toutefois, le groupe regrette que le choix du mobilier neuf ne fasse pas l'objet d'une démarche écoresponsable, telle que la recherche de meubles labellisés FSC, fournisseur local ou autre. Il y a de nombreuses opportunités de développer une économie plus locale ou un environnement plus écologique, de préserver un peu l'environnement en utilisant des matières nobles et qui durent peut-être plus longtemps. Monsieur Amblet note qu'il a été relevé dans le rapport de commission que cela ne servait à rien de dépenser de l'argent pour des enfants qui cassent tout. Il lui semble qu'on vend encore des chaises d'école dans le secondaire de Prilly sur lesquelles il s'asseyait dans les années nonante. Il pense que cette remarque est un peu erronée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) précise que le groupe socialiste soutient le préavis, et qu'il est extrêmement satisfait de voir le travail qui a été fait depuis dix ans et plus particulièrement ces cinq dernières années. Elle tient à le relever avec le soutien de la plupart des membres du Conseil, quels que soient les groupes politiques.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Vert.e.s) précise que sa question s'adresse à la Municipalité, ainsi qu'à sa responsable concernant les projets d'APEMS à Prilly. Elle ajoute qu'on peut lire dans le préavis que la Municipalité a demandé une sorte d'ajout ou d'exception à l'OAJE pour que le nombre de places soit augmenté de 30 enfants au lieu de 24 pour l'année scolaire 2020-2021. Elle suppose qu'il n'y avait pas assez de places pour cette année-là. Madame Russbach aurait bien voulu se référer aux différentes interventions qu'elles a faites dans le passé, sauf erreur 3 de son souvenir, lorsque les différents préavis précédents ont été votés, notamment le préavis 1-2020. Or, elle n'a pas pu accéder aux PV ce jour, puisque les archives 2020 et précédentes sur le site Internet étaient indisponibles, une erreur 404 s'affichait. Elle ajoute qu'elle l'a d'ailleurs signalé auprès de l'administration communale. Elle ne va donc pas pouvoir citer qu'elle a déjà demandé à de multiples reprises quelles étaient exactement les projections pour les APEMS pour les prochaines années. Elle est néanmoins ravie que les studios qui se sont libérés permettent de doubler les APEMS de la Confrérie, mais, elle réitère sa question. Quelle est la vision d'avenir pour les APEMS à Prilly ?

Madame la Présidente lui répond qu'elle a pris note du problème technique rencontré et qu'elle va essayer de voir si on peut améliorer les choses d'un point de vue technique concernant les accès aux archives du Conseil communal.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) remercie les Conseillères et Conseillers pour l'intérêt manifesté pour le préavis. En réponse à Monsieur Oertli, elle précise que le coût assumé par la S.I. est le suivant : l'estimation des travaux de transformation des studios en APEMS est de CHF 283'183.00 HT, auxquels il faut rajouter environ CHF 72'371.00 HT pour le rafraîchissement de l'APEMS actuelle. L'APEMS actuel, pour ceux qui l'ont visité, est vieux qui existait déjà avant qu'elle ne soit présente à la Municipalité et qui était à l'époque partagé avec le Pro Senectute et il n'a été rafraîchi que sommairement au moment où il a été attribué à l'APEMS.

Ensuite, CHF 62'700.00 HT d'honoraires et taxes pour un total d'environ CHF 459'000.00 TTC. Elle ajoute qu'il est important de savoir que les studios devaient de toute façon être rénovés parce qu'ils étaient en très mauvais état.

En ce qui concerne les meubles, Madame Anne Bourquin Büchi précise qu'on lui a demandé, lors de la séance de Commission, la raison pour laquelle des meubles en bois FSC n'ont pas été prévus ? De mémoire, elle ajoute qu'elle n'a pas vu ça dans le rapport et elle ne sait pas où Monsieur Amblet a constaté cette remarque. Elle relève qu'elle n'a jamais dit que ça ne valait pas la peine de mettre des meubles neufs pour des enfants qui les cassent. Les enfants et les éducateurs sont énormément respectés dans les APEMS. Depuis le début, par souci d'économie, et par souci de décroissance, tout matériel scolaire qui peut être récupéré, est réutilisé.

Il en est de même pour les chaises d'école qui sont encore en bon état. C'est le genre d'objets qui sont récupérés pour meubler les APEMS. Les enfants ne sont pas maltraités avec des meubles de mauvaise qualité. Simplement, la Municipalité préfère récupérer des objets utilisés, plutôt que d'acheter du neuf. C'est aussi une manière d'être dans le développement durable que de ne pas tout le temps racheter du matériel.

Madame Bourquin Büchi s'adresse à Madame Magali Russbach en lui précisant que le préavis qu'elle n'a pas pu ouvrir, prévoyait une ouverture et une couverture d'environ 40% à l'heure actuelle, 40% de places d'APEMS pour les enfants de Prilly. Avec l'ouverture de l'APEMS, plus les places qui ont été accordées par l'OAJE, à 39%. Le prochain projet important à Saint-Étienne qui va être l'aménagement de tout un étage pour les 7, 8, 9, 10, 11, et c'est déjà dans le préavis, dans le projet d'ouverture d'APEMS qui avait été donné.

Ensuite, comme la population grandit chaque fois qu'il va y avoir des nouvelles écoles, de nouvelles ouvertures de classes, il va y avoir en lien avec ça une demande d'appel de places en APEMS. C'est donc avec l'augmentation du nombre des enfants, même si on reste à 40%, il faudra construire de nouveaux APEMS. C'est logique.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Vert.e.s) confirme que ce qui est construit maintenant était annoncé dans le préavis 1-2020 et se réjouit que cela se mette en place. Par contre, elle précise que l'OAJE est assez clair sur le chiffre de suivi de 40%, que doivent offrir les communes, qui est un minimum. Sa maman travaille à l'OAJE, et il lui semble qu'elle a des informations tout à fait claires et aux dernières nouvelles, certaines. L'OAJE a aussi soumis des chiffres jusqu'à 2030. Pour elle, ce n'est pas adéquat d'attendre qu'il y ait des classes qui s'ouvrent. Il y a déjà un manque de places de crèche et les enfants augmentent. C'est bien pour la commune, mais on ne peut pas attendre qu'il y ait des emplacements et des écoles qui se créent. Pour créer des APEMS, il faut être proactif et avoir une vision un peu plus menée et active pour les prochaines années. Madame Russbach ajoute que Saint-Etienne, c'est très bien, mais que cela complique la situation d'une famille qui se voit être délogée. Elle ne sait pas si c'est la réalité. Elle demande à la Municipalité si c'est véritablement bien le cas ou non.

Madame la Présidente cède la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) confirme que 40 % est un minimum. Elle ajoute que cela devrait aller actuellement pour les APEMS. Elle confirme également qu'on peut faire davantage, mais ne sait pas à quel endroit. Elle ajoute que si quelqu'un a des idées, elles sont les bienvenues.

Pour ce qui est de l'accueil pré scolaire, comme elle en a parlé à la Commission de gestion ou la Commission ad hoc, l'accueil pré scolaire est en manque important de places d'accueil pour la toute petite enfance, principalement les bébés et les trotteurs. La question est de savoir où les mettre et trouver l'espace nécessaire. La Municipalité prospecte en cherchant des endroits.

Pour l'autre question posée, Madame Bourquin Büchi confirme que le bail à loyer a été résilié dans les règles pour faire de la place pour les APEMS. Ces personnes ont tous les droits de recours nécessaires auprès de l'ASLOCA et la gérance qui s'occupe des appartements est très active pour leur trouver un autre logement. Malheureusement, on ne peut pas créer des APEMS sans bousculer personne, c'est quasiment impossible. Si la Municipalité avait pu le faire, comme pour la Confrérie, elle aurait bien entendu préféré cette solution, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente, clôt la discussion.

Madame la Présidente demande à Monsieur le Rapporteur de lire les conclusions du préavis.

Lecture des conclusions du préavis.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions du préavis no 4-2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 4-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser l'agrandissement de l'APEMS de la Confrérie (APEMS 3P-6P) impliquant l'engagement de personnel éducatif, d'intendance et administratif supplémentaire à hauteur de 2.3 EPT ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 16'000.00 destiné à couvrir les frais en mobilier et équipement du nouvel espace de l'APEMS ;
3. de financer le montant sous chiffre 2 par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 1 an au maximum ;
4. de prélever le montant de l'amortissement de CHF 16'000.00 dans la réserve pour APEMS ;
5. de porter, dès 2022, au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement de l'APEMS de la Confrérie

Vote : Les conclusions du préavis no 4-2021 sont acceptées à l'unanimité, moins 4 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N° 5-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 740'000.00 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021.**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Stéphane Riehling, Rapporteur de la Commission, pour la partie délibérations et vote, sans les conclusions, du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Madame la Présidente rappelle que la Commission propose un amendement par l'ajout d'une sixième conclusion au préavis numéro 5-2021. Elle ouvre donc la discussion à la fois sur le préavis en général et sur l'amendement proposé par la Commission.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (Les Verts.e.s) précise que le groupe des Verts.e.s soutient le préavis. Néanmoins, il estime que l'entretien des routes devrait être systématiquement associé à des améliorations en faveur de la mobilité douce, des transports publics et de la sécurité de tous les usagers.

Il s'agit donc d'avoir une vision d'ensemble sur ces sujets là et profiter justement de ces travaux pour mettre en œuvre cette vision et pas seulement remettre en état tel quel, la chaussée et les routes. De ce point de vue-là, le genre d'amendement qui vient d'être proposé est le bienvenu.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) précise que, dans l'ensemble, le groupe PLR est favorable au préavis. Il a trois questions à poser au municipal en charge. La première question concerne la vigilance par rapport à la problématique rencontrée il y a quelques années au LEB où la coordination n'avait pas été idéale. Quelle est la garantie aujourd'hui que ce genre de problématique ne va plus se présenter ?

La seconde concerne une erreur de compactage. En page 2, paragraphe 1.4, il est précisé qu'il y a des valeurs limites qui ne sont pas atteintes et qu'il faudra refaire le compactage. Aux dépens de qui ou aux frais de qui se fera ce compactage ?

En page 3, paragraphe 1.5, au début, on parle d'un enrobé à froid. Pourquoi un enrobé à froid.

En ce qui concerne l'amendement, qui a été assez discuté au sein du groupe, celui-ci a l'impression qu'on regarde le passé avec les yeux d'aujourd'hui. Ce qu'on sait aujourd'hui, c'est comme si on jugeait ce qui s'était fait à l'époque. A Mont-Goulin ou à la Confrérie, cela se faisait comme ça à l'époque. Venir aujourd'hui avec des exigences peut être un peu trop carrées n'est pas forcément le bienvenu. Créer une piste cyclable, même provisoire. Le groupe PLR comprend l'urgence ou le besoin, mais se demande si cela ne crée pas un autre problème et il serait favorable à une approche beaucoup plus holistique et ne pas donner le faux sentiment de sécurité, parce que quelques lignes jaunes ont été mises par terre, que tout va bien. Le groupe PLR imagine une approche différente et pour lui, il s'agit de refuser l'amendement, mais d'accepter le préavis dans son ensemble.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) est d'accord sur le fait qu'il faille entretenir le réseau routier et ajoute que c'est d'ailleurs tout le patrimoine communal qu'il faut entretenir de manière suffisante. Il précise que la Municipalité a deux solutions lorsqu'elle a besoin d'argent. La première, c'est d'écrire une ligne de budget. La deuxième, c'est passer par la voie d'un préavis.

Aujourd'hui, il y a un préavis de CHF 740'000.00 destiné à l'entretien de la structure routière en 2021. Dans le préavis, point 1.2. Réfection localisée à la route du Chasseur. Point 1.3, Réparation localisée d'enrobé.

Point 4, Réfection de l'avenue de la Confrérie. Points 3.3 et 3.4, réfection et réparation. Quand on arrive dans les conclusions, Il y a CHF 740'000.00 destiné à l'entretien. Quand il s'agit de parler d'amortissement, on parle d'un investissement.

Monsieur Deillon estime que ce n'est pas juste. L'entretien courant ne doit pas être activé sur 30 ans. Il aurait dû être fait au fil des années par le biais du budget ordinaire de la commune. Aussi, comme il faut bien que réseau routier soit entretenu, il propose un amendement au point 3. Il consiste à amortir la dépense d'investissement, non pas sur une durée de 30 ans, comme c'est une réparation et non un investissement, sur une durée de deux ans. Deux ans, parce que les travaux ne seront pas finis à la fin de l'année et qu'une partie pourra être amortie cette année. Les travaux se termineront l'année suivante et ils seront amortis sur cette 2^{ème} année. Pour conclure, Monsieur Deillon rappelle qu'il faut penser à entretenir le patrimoine communal pour ne pas qu'il tombe en désuétude.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) précise qu'elle n'interviendra que sur l'amendement. Elle confirme que l'on peut imaginer avoir une vision globale de tout ce qu'il y a à changer à Prilly pour renforcer la mobilité douce, le groupe socialiste rejoint tout à fait Monsieur Milliez à ce propos. Madame Clivaz Luchez répond ensuite à la remarque de Monsieur Oertli en précisant que ce qui a été réalisé à une époque ne peut plus être changé. Les choses ont évolué et il y a d'autres impératifs environnementaux. Les pistes cyclables sont régulièrement demandées dans le Conseil pour différentes routes et elles l'ont été, en tout cas tout au long de ces 5 ans, voire depuis plus longtemps. Là, il y a une occasion à la montée de la route de la Confrérie de faire un aménagement pour les cyclistes. Il faut le faire, c'est une question à la fois de responsabilité collective par rapport au développement de la mobilité durable et une question individuelle, parce que c'est une route où les gens descendent vite. Il y a peu de place pour les cyclistes avec les places de parc de chaque côté et elle encourage le Conseil à accepter cet amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) s'exprime à titre personnel concernant la bande cyclable. Il rappelle que Monsieur Oertli a précisé que c'était peut-être une fausse bonne solution. Monsieur Amblet admet volontiers que cette route va probablement rester étroite pour la mobilité douce et les voitures. Néanmoins, même sur une route étroite, la bande jaune rassure le cycliste, parce que les voitures la respectent en se mettant à distance. Cela encourage également les cyclistes à prendre le bon espace sur la route, car il y a un petit jeu mathématique qui dit que la voiture va passer globalement à la même distance que le cycliste et du trottoir et quand on est sur une route avec peu de place, un cycliste va avoir tendance à rouler très près du bord. C'est une fausse bonne idée parce que les voitures les dépassent naturellement beaucoup plus près, alors que si le cycliste prend plus de place, les voitures font en général très attention. Ces bandes cyclables donnent une largeur de piste confortable pour un cycliste, elles aident à la fois le cycliste à prendre la place qui lui revient et la voiture à se mettre bien à l'extérieur de cette bande et donc à éviter ces accidents détestables où on heurte avec le rétroviseur un bout de guidon et le cycliste s'écrase ensuite dans les voitures parkées, c'est rarement agréable et souvent grave. C'est pourquoi, à titre personnel, il encourage à soutenir cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) informe qu'il a une question supplémentaire à l'attention de Monsieur Pellegrinelli qui est responsable de cette question-là. La route semble être intercommunale, avec la Commune de Prilly et celle de Lausanne, avec des places de parc de part et d'autre de la route et il se demande si l'approche est cohérente.

Il ajoute qu'il juste s'exprimer sur le regard d'aujourd'hui, avec une situation passée. Il est d'accord sur le fait que tout évolue.

En revanche, il craint qu'on soit trop catégorique en prévoyant d'enlever toutes les voitures. Il pense qu'historiquement, les gens qui s'étaient installés là-bas ne pouvaient peut-être pas se permettre d'avoir un garage bien abrité. Il pense que cela ne serait pas très correct pour eux aussi de ne pas pouvoir se parquer.

Il a cité Mont-Goulin ou la Confrérie, sachant qu'il y a d'autres quartiers où chacun a son petit garage à lui. La question supplémentaire est de savoir si on avait conservé le fait que, d'une part, un côté de la route se trouve sur Lausanne et de l'autre, c'est Prilly.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demande de prise de parole dans la salle.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (Les Verts.e.s) précise qu'il y a une certaine urgence sur le sujet des cyclistes et sur le sujet climatique notamment. Pour comprendre l'ampleur du sujet, il relève que le Canton estime qu'il faut multiplier par 32 le nombre de cyclistes au sein du Canton si on veut pouvoir avoir une chance de répondre aux enjeux climatiques. S'il faut faire un tel changement, il faut s'y mettre dès maintenant et plus vite on peut agir sur ces sujets-là, mieux c'est. Si on peut agir dès aujourd'hui sur des sujets aussi importants, il faut saisir l'occasion de le faire et ne pas attendre que ce soit quelque chose qui, au final, soit un problème impossible à régler plus tard.

En ce qui concerne les places de parking, c'est exactement dans ce sens-là qu'il serait intéressant que la Commune ait une stratégie globale sur le sujet pour proposer à des personnes qui n'ont peut-être pas les moyens d'avoir leur place de parking couverte, etc., d'avoir accès à une mobilité qui permette de répondre à leurs besoins. Il y a beaucoup d'autres formes de mobilité que de la mobilité individuelle dans une automobile. Il y a par exemple les Mobility. Le réseau de Mobility pourrait être développé à Prilly, ou les transports publics ou le vélo. Il y a beaucoup de choses qui existent.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demande de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) répond à M. Deillon en ce qui concerne l'entretien. Il rappelle qu'une présentation a été faite l'année passée au Conseil communal sur l'entretien des routes. Un projet de CHF 900'000.00 par année en moyenne sur les dix prochaines années pour maintenir le niveau actuel de qualité des routes à Prilly. Ces CHF 900'000.00 sont inscrits sur la ligne du budget des investissements. Rénovation, réfection, réparation, c'est effectivement de l'entretien, mais de manière à être totalement transparent par rapport à ce Conseil, plutôt que de mettre une ligne de budget de CHF 900'000.00 et d'aller puiser dedans chaque fois que c'est nécessaire, la Municipalité préfère revenir devant le Conseil avec un préavis qui lui est un investissement et qui est soumis à la Loi sur la comptabilité et qui fait que les intérêts, et notamment les amortissements, ont une durée maximale de 30 ans pour tout ce qui est génie civil. Il est vrai qu'on peut amortir moins en nombre d'années.

Mais, la comptabilité veut que la proposition est faite sur 30 ans et si les comptes le permettent, on fait des amortissements extraordinaires qui, chaque année, sont soumis au niveau des amortissements. C'est la pratique et il n'y a pas de raison de la changer aujourd'hui, quel que soit l'investissement ou l'amortissement qui doit être comptabilisé.

Monsieur Pellegrinelli précise à Monsieur Oertli qu'il n'a pas compris ses questions. Il s'agit de vigilance LEB, compactage. En ce qui concerne l'enrobé à froid, il informe que la réponse se trouve dans le rapport de la commission.

En ce qui concerne le vélo et les pistes ou bandes cyclables, il faut savoir qu'en Suisse, il y a la LCR, la Loi sur la circulation routière, qui dicte un certain nombre de choses que l'on a le droit de faire ou pas. Ensuite, au niveau cantonal, il y a la DGMR, qui est la Direction de la mobilité, entre autres, qui à qui les Communes doivent soumettre leurs projets et qui sont acceptés ou refusés par cette Direction au niveau cantonal. Aujourd'hui, dans le Canton, un certain nombre de choses ont été faites sur les routes cantonales ou sur les routes communales.

Tout ou partie de ces aménagements ne sont pas corrects par rapport à la Loi et il a été fait tout et n'importe quoi par rapport à ces pistes cyclables. A Prilly, la Commune est soucieuse de respecter scrupuleusement les lois telles qu'elles sont imposées. Aujourd'hui, il n'est pas question de faire n'importe quoi à Prilly au niveau des pistes cyclables. Par contre, Monsieur Pellegrinelli précise que son service a planché sur une solution qui est acceptée par tout le monde et qui est légale, au niveau de la Confrérie, à partir de Champ-Prilly jusqu'au stop de la Confrérie sur Flumeaux, la bande blanche en traitillés au milieu de la route va être supprimée et inscrire une bande cyclable à la montée de Champrilly jusqu'à la rue des Métiers de 1,80 m. de large et de la rue des Métiers jusqu'au Stop de 1,50 m.

C'est ce qui peut être fait aujourd'hui sur ce tronçon et bien évidemment, Lausanne réfléchit aussi à réfectionner et à refaire son bout de route sur le bas du Centenaire jusqu'à la route de Genève. Lausanne a également prévu de faire une bande cyclable, mais il y a plus de problème, parce que la route est beaucoup plus étroite qu'à Prilly. Monsieur Pellegrinelli ne sait pas si Lausanne y arrivera ou pas, à moins de supprimer les places de parking en zone bleue sur son territoire. Si Prilly veut rester attractif, il faut qu'il offre des pistes cyclables sûres et sécurisées aux cyclistes, mais il faut aussi qu'il offre un certain nombre de places de parc publiques à ses citoyens et aux personnes qui viendraient visiter ses citoyens sur Prilly.

Il y a donc un compromis à trouver entre cyclistes, voitures, places de parc et pistes cyclables. Monsieur Pellegrinelli propose de réaliser les travaux prévus dans le préavis et de suivre l'amendement de la Commission à ce sujet. Par contre, sur la coulée verte, il y a des parcelles privées et là non plus, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Il y a des choses qui doivent être discutées, y a des idées qui doivent être couchées sur papier, il y a des concours. Il ne faut pas croire que la coulée verte sera exclusivement pour les cyclistes, trottinettes et skateboard, puisqu'il y aura aussi des piétons. Donc, il faudra faire les choses correctement par rapport à ça. Monsieur Pellegrinelli demande à Monsieur Oertli s'il peut répéter ses questions.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Daniel Oertli.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) propose de laisser tomber la question du LEB. Il va se renseigner et écrira à Monsieur Pellegrinelli. En ce qui concerne la question de l'enrobé, constate son erreur et s'en excuse.

Concernant le compactage en page 2, il est indiqué que le service des eaux a procédé au renouvellement de ses conduites et que les essais de compactage réalisés à la suite des travaux ont cependant montré que les valeurs limites exigées n'étaient pas atteintes. La fouille devra donc être à nouveau ouverte. La question est de savoir aux frais de qui. Cela concerne la réfection de l'avenue de la Confrérie, point 1, paragraphe 1.4 du préavis.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise qu'à la Confrérie, le service du chauffage à distance a posé les canalisations et il semblerait que le fait que l'on vienne dégrapper une partie de la route goudronnée et qu'on refasse le surfaçage fait qu'il faudra certainement reprendre une partie de ces fouilles.

Monsieur Pellegrinelli ne peut pas dire aujourd'hui si c'est à la Commune de Prilly ou au service du chauffage à distance de payer. S'ils n'ont pas fait ça dans les règles, en principe, c'est le service de l'électricité ou le chauffage à distance, mais il faudra déterminer les responsabilités et l'ampleur.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) remercie Monsieur Pellegrinelli pour ses explications concernant le fait de respecter les standards et les bonnes pratiques et la loi avant tout. En ce qui concerne la piste cyclable, il demande s'il accepte l'amendement ou s'il a une proposition alternative.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise que par rapport au projet qui a été présenté en Commission, son service a élaboré une alternative avec la pose d'une piste cyclable, avec la suppression de la ligne médiane traitillée. Donc, la Municipalité répond ainsi à la demande de la Commission. Il faut donc soit retirer l'amendement, soit accepter l'amendement, mais la Municipalité y répond de toute façon.

Madame la Présidente rappelle que l'amendement propose de demander à la Municipalité de trouver une solution, même provisoire, afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie. Donc, a priori, cet amendement est relativement large et la Municipalité peut y répondre comme elle l'a prévu.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise qu'il y a une moins-value de CHF 930.00, puisque les lignes ne sont pas réalisées. Il y a une augmentation de coût de CHF 1'300.00, donc la différence est de CHF 300.00 + CHF 30.00 (10% de divers et imprévus). C'est donc CHF 330.00 d'augmentation au préavis englobé dans les divers et imprévus.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au premier amendement de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, soit modifier la conclusion no 3, de passer d'un délai d'amortissement de 30 ans à 2 ans.

Vote : l'amendement est refusé à une large majorité, 7 voix pour, moins 16 abstentions

Madame la Présidente passe au 2^{ème} amendement de la Commission, soit d'ajouter une sixième conclusion qui est de demander à la Municipalité de trouver une solution, même provisoire, afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie.

Vote : l'amendement est accepté à une large majorité, 6 voix contre et 9 abstentions.

Madame la Présidente propose de passer à la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc et demande à Monsieur le Rapporteur de lire les conclusions.

Lecture des conclusions amendées du rapport de la Commission ad hoc.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions amendées du préavis no 5-2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 5-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 740'000.00 destiné l'entretien de la structure routière en 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 25'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.
6. de demander à la Municipalité de trouver une solution (même provisoire) afin de prévoir une piste cyclable dans le sens de la montée de l'avenue de la Confrérie.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 5-2021 sont acceptées à l'unanimité, moins 1 abstention.

Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts sur l'égalité salariale entre hommes et femmes.**

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse municipale.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts sur l'égalité salariale entre femmes et hommes, déposée et lue au Conseil communal du 8 février 2021.

Question 1 :

La Ville de Prilly a-t-elle signé cette charte ?

Réponse à la question 1 :

Non, elle sera signée lors de la remise du rapport d'analyse de l'égalité salariale dans le courant du mois de juin 2021

Question 2 :

Si tel n'est pas le cas, est-elle prête à la signer et à mettre en place l'ensemble des 5 éléments figurant sur celle-ci, soit :

- *Premier élément : Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) leurs collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle.*

Réponse à la question 2, premier élément :

Oui, c'est déjà le cas. La politique de rémunération est basée sur un principe strict d'égalité des salaires et toutes les fonctions sont accessibles autant aux femmes qu'aux hommes.

Lors des recrutements, il est précisé dans les annonces que «La ville de Prilly veille à promouvoir l'équité en matière d'emploi et encourage vivement chacun à postuler»; cet engagement est respecté tout au long du processus d'engagement.

L'accession à des formations ainsi qu'aux promotions est également possible quel que soit le genre, tout comme l'opportunité de travailler à temps plein ou à temps partiel.

Question 2, deuxième élément :

- *Réaliser, au sein de l'administration publique, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*

Réponse à la question 2, deuxième élément :

Oui, cela a déjà été fait à deux reprises, en 2014 et 2018 dans le cadre des benchmarks de salaires effectués avec la société Cepec SA. En 2021, afin d'éviter des frais de consultants externes, le service des Ressources humaines réalisera l'analyse au travers de l'outil d'analyse standard Logib. Les résultats seront, comme le prévoit la loi sur l'égalité salariale, vérifiés et commentés par une entreprise de révision agréée dans le délai d'un an après l'analyse.

Question 2, troisième élément :

- *Encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*

Réponse à la question 2, troisième élément :

Si, comme indiqué ci-dessus, les précédentes analyses d'égalité ont été menées par un organisme externe, en 2021 l'analyse sera donc effectuée par le biais du système Logib, qui est le logiciel standard de la Confédération. Il est reconnu au niveau international et a été distingué par le Prix d'excellence des Nations Unies pour le service public et a reçu le label de bonnes pratiques de la Coalition internationale pour l'égalité salariale (OCDE, OIT, ONU Femmes).

Les Collaboratrices du service des Ressources humaines ont participé à une formation dispensée par le Dr Steve Binggeli, Responsable du contrôle de l'égalité salariale au sein du Canton de Vaud afin de se familiariser à son utilisation et être en mesure de procéder à l'analyse avec exactitude. La validation des données sera effectuée, comme le prévoit la loi, par une entreprise de révision agréée, dans un délai d'un an après l'analyse.

Un soutien à l'analyse des données salariales aux entités proches des pouvoirs publics pourra être envisagé selon les besoins.

Question 2, quatrième élément :

- *Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.*

Réponse à la question 2, quatrième élément :

Lors des procédures de marchés publics ainsi que pour les concours d'architecture et d'ingénierie, les sociétés s'engagent à respecter l'égalité entre hommes et femmes.

Selon les procédures il s'agit d'un article spécifique dans les conditions générales édictées par la Ville de Prilly ou d'engagements sur l'honneur signés spécifiquement en annexe aux appels d'offre ou aux concours. Dans tous les cas, la Ville de Prilly se réserve le droit de procéder à des contrôles effectifs.

Question 2, cinquième élément :

- *Informar sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.*

Réponse à la question 2, cinquième élément :

Lors des précédents benchmarks de salaires, la Municipalité a informé l'ensemble du personnel des résultats positifs de ces analyses. La communication continuera d'être transmise au fur et à mesure des contrôles réguliers effectués.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts sur l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Patrizia Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) remercie la Municipalité, d'une part, de tout le travail qui est fait depuis plusieurs années et d'autre part accepte la réponse.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon et consorts relative au développement de Malley.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse municipale.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative au développement de Malley, déposée et lue au Conseil communal du 8 février 2021.

Préambule :

La nouvelle «nouvelle» est tombée le 26 février. C'est officiel, les CFF reviennent sur leur décision de fin janvier et vont réaliser dans les délais convenus le projet de «Central Malley» sur les communes de Prilly et Renens.

Donc, du moment que la Municipalité n'a pas trahi, citation de l'Interpellateur :«les belles promesses faites au Conseil communal et à la population» fin de citation, elle peut répondre uniquement à la question 1, les questions 2, 3, 4 et 5 n'étant plus d'actualité.

Question 1 :

Dans le processus de décision de compétence communal, les arguments présentés par la Municipalité au Conseil communal et à la population étaient-ils basés sur des engagements réels des CFF, y a-t-il des écrits ?

Dans l'affirmative, les CFF payeront-ils tout ou partie de la casse, qu'en est-il de leur participation ?

Réponse à la question 1 :

Pour les projets immobiliers, en dehors de la convention qui lie les communes territoriales aux CFF et qui détaille qui est responsable de quoi dans la réalisation de l'ensemble des éléments constructifs de «Central Malley», il n'y a aucun engagement financier en cas de suspension ou désistement de l'un ou l'autre des partenaires. Il est évident que si un événement de ce genre devait exister, une procédure juridique serait engagée d'un côté comme de l'autre. On peut cependant noter qu'en tant que propriétaire «SUD», comme pour tous les autres au Sud comme au Nord des voies, les CFF se sont engagés à une participation financière aux coûts du passage le «Trait d'Union» aujourd'hui déjà réalisé.

Question 2 :

La suspension du projet des CFF aura-t-elle un impact sur la fabrique ?

- Sur l'emploi
- Sur les coûts
- Sur le financement
- Sur la participation du Canton

Réponse à la question 2 :

Voir préambule.

Question 3 :

Quel sera l'impact financier de la suspension du projet des CFF ?

- Les futures rentrées fiscales de notre Commune
- L'encaissement des taxes, par exemple d'infrastructures
- Les frais et investissements qui seront à charge de Prilly
- Autres éléments que l'interpellateur ne soupçonne même pas

Réponse à la question 3 :

Voir préambule.

Question 4 :

Quel sera l'impact urbanistique de la suspension du projet des CFF :

- Places de parc ?
- Fréquentation des lieux ?

- Desserte ?
- Vie économique du quartier ?

Réponse à la question 4 :

Voir préambule.

Question 5 :

La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures nouvelles suite à la suspension du projet des CFF ?

Réponse à la question 5 :

Voir préambule.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative au développement de Malley.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Fabien Deillon.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) remercie la Municipalité pour sa réponse. Il précise que si les CFF n'était pas revenus sur leur décision, la Commune serait partie pour une lourde et longue procédure, parce que les engagements réels pris n'étaient pas si évidents que ça. Il ajoute que tout va bien finalement et que la Commune a eu de la chance. Grâce à cela, il précise qu'il peut accepter la réponse municipale.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) répond que ce n'est pas de la chance. Il précise que ce ne sont pas les CFF qui sont forcément revenus sur la décision, que ce sont les politiques cantonaux, fédéraux, communaux qui ont réussi à faire revenir les CFF sur leur position et la Municipalité a fait son travail.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente précise que le Bureau a reçu plusieurs interpellations de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, munies des signatures nécessaires, donc valables. Elle l'invite à développer ses interpellations.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC)

Interpellation relative aux diverses conventions signées par notre Commune

Notre commune s'engage avec des tiers, des partenaires, en signant des conventions.

Quelques exemples traités récemment par le Conseil Communal sont relative :

- au financement le théâtre Kléber Méleau
- au financement le CSM
- etc

Cependant il en existe de nombreuses autres qui ont été ou non soumises au Conseil Communal, qu'elles concernent d'autres objets ou alors qu'elles révisent ou modifient des conventions

Je me demande pourquoi, par exemple, la convention révisée concernant la déchetterie ou concernant le CSM n'ont pas été soumises au Conseil Communal d'où la question :

Question 1 :

Selon quel critère la Municipalité soumet-elle au Conseil Communal les conventions, les révisions de conventions, les dénonciations de convention et les reconductions de convention ?

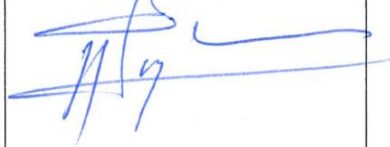
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté dont elle sait faire preuve.

9 mars 2021

Et consort :



Fabien Deillon

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Xavi	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Moritz	
Saugy	Roger	
Boutin	Civiu	
Eichenberger	Claudio	
DUPONT	Jean Pierre	

Interpellation relative à l'enlèvement des déchets.

Nos administrés bénéficient d'un règlement communal sur la gestion des déchets, ci-après « le règlement », ainsi que de la directive communale concernant la gestion des déchets urbains ménager, ci-après « la directive », qui va avec.

Le règlement précise à son article 7 Récipients et remise des déchets

- Les déchets sont remis exclusivement dans les récipients autorisés à cet effet et de la manière précisée dans la directive communale
- La commune n'est pas tenue de collecter les déchets urbains sur les chemins privés.

La directive précise : papier/carton

- Le papier/carton est déposé dans des conteneurs gris prévus à cet effet ou dans les conteneurs enterrés. Il est interdit de déposer du papier/carton directement sur la voie publique.

Il y a des immeubles, par exemple à la rue de la Rapille, qui ne sont pas équipés de conteneurs pour le papier/carton. Les habitants doivent ficeler les papiers qui sont ensuite déposés. Le service de ramassage doit ensuite les charger.

La tournée de ramassage opère dans plusieurs voies privées.

d'où les questions :

Question 1 :

Pourquoi la Municipalité n'exige-t-elle pas que les papiers/cartons soient partout mis en conteneur pour le ramassage ?

Question 2 :

Le ramassage des déchets qui ne sont pas conditionnés dans des containers occasionne plus de manutention et un surcout dont la société de ramassage tient forcément compte dans le calcul de son prix. Le surcout est-il facturé selon le principe de causalité ?

Si non, pourquoi ?

Question 3 :

Pourquoi la commune collecte les déchets urbains sur des voies privées alors qu'elle n'en est pas tenue ?

Ceci occasionne aussi un surcout pour le ramassage. Celui-ci est-il facturé selon le principe de causalité ?

Si non, pourquoi ?

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et de répondre clairement sans détours aux questions posées.

5 mai 2021

Fabien Deillon

Et consort :

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Xaeri	
Favre	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Monique	
Sauzy	Roger	
Boldie	Livio	
Eichenberger	Eleandro	

Interpellation relative aux aides aux entreprises accordées par notre Commune

Lors de sa séance du 20.6.2020 notre conseil acceptait le préavis 12-2020 relatif aux mesures COVID. Le préavis comprenait une aide aux entreprises de notre commune.

Dans son développement le préavis indiquait, « Cette aide prendra la forme d'une subvention décidée par la Municipalité; elle est non remboursable et concerne une partie des loyers payés par les entités ayant leur siège principal à Prilly »

Une lettre a été envoyée le 30 avril 2020 à certaines entreprises de la commune (pas toutes) et une information a été publiée dans le Prill'hérait.

La lettre envoyée à certaines entreprises fixait les modalités de cette aide et précisement les pièces à fournir pour y souscrire. Elle mentionnait :

- Couverture partielle du loyer durant l'arrêt complet ou partiel de l'activité
- Les loyers considérés sont des loyers nets après déductions d'éventuelles sous-locations et des aides de tiers (Confédération, Canton, privés) reçues dans le cadre du Covid-19
- Toute demande comprendra les documents suivants : « Contrat de bail, contrat de sous-location, preuve de paiement du loyer, etc

d'où les questions :

Question 1 :

Selon quel critère la Municipalité a-t-elle choisi les entreprises auxquelles elle a envoyé la lettre d'information du 30 avril 2020 ?

Question 2 :

La Municipalité a-t-elle bien respecté les toutes conditions d'octroi qui étaient énumérées et dans le préavis et dans la lettre envoyée aux entreprises ?

Question 3 :

En particulier, est-ce que tous les bénéficiaires étaient bien locataires ?

Question 4 :

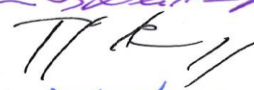
Est-ce que les déductions d'éventuelles sous-location et aides de tiers ont effectivement été appliquées et contrôlées ?

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et de répondre clairement sans détours aux questions posées.

5 mai 2021


Fabien Deillon

Et consort :

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Youri	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Monique	
Saugy	NIH	
Bodine	Liviv	
Eichenberger	Charles	
WBERGERS	Jean Pierre	

Interpellation relative au respect du serment et des lois.

En début de législature ou lors d'une élection complémentaire nos Municipaux prêtent serment. Un passage du serment dit :

«Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.»

Loi sur les étrangers dit à son article 116 Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégaux

Est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque:

- a) en Suisse ou à l'étranger, facilite l'entrée, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger ou participe à des préparatifs dans ce but

Lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2020 la Municipalité, par son porte parole du moment déclarait « Je viens de recevoir une demande de quelqu'un qui est ici depuis 19 ans, par exemple, sans papiers, ... »

De tout évidence il est question d'une personne, identifiée par sa demande, qui contrevient à la loi sur les étrangers.

d'où les questions :

Question 1 :

La Municipalité a-t-elle tu à l'autorité compétente cette contravention à la loi sur les étrangers ?

Dans l'affirmative, comment la Municipalité concilie-t-elle cela avec son serment ?

Question 2 :

La Municipalité a-t-elle accédé à la demande d'aide de cette personne ?

Dans l'affirmative, comment concilie-t-elle cela avec la loi sur les étrangers qui puni quiconque aurait facilité le séjour illégal d'un étranger ?

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et de répondre clairement sans détours aux questions posées.

5 mai 2021

Et consort :



Fabien Deillon

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Youri	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Monika	
Bolduc	Cyril	
Eichenberger	Claudio	

Interpellation relative à l'éclairage et nettoyage des voies privées

Si l'on ne connaît pas le cadastre il n'est pas simple de savoir si l'on déambule au travers de Prilly, si on se trouve sur la voie publique ou non.

Il existe de nombreux accès qui, bien qu'ils semblent l'être, ne sont pas sur le domaine public. Ils sont situés sur des parcelles privées, parfois grevée de servitudes, parfois non, faisant peut-être parfois l'objet d'une convention, parfois non.

La présente interpellation pose la question de l'éclairage, du nettoyage, du déneigement, de l'entretien et des réparations de ces espaces, ci-après la charge d'entretien.

Dans l'espace public, sauf dispositions contraires, la collectivité assume la charge d'entretien.

Dans l'espace privé, c'est plus compliqué. Il existe des chemins goudronnés ou non, éclairés ou non. Dans certains espaces privés :

- on trouve des candélabres pareils à ceux de la collectivité,
- on voit des véhicules communaux intervenir
- le ramassage des déchets y est assuré au porte à porte

alors que dans d'autres voies d'accès privées ça n'est pas le cas.

Je peine à comprendre ces différences et comme cette charge d'entretien représente des coûts non négligeable :

- remplacement des candélabres
- remplacement des lampes, matériel et main d'oeuvre
- énergie
- main d'oeuvre pour le nettoyage et les réparations
- évacuation et élimination des saletés issues du nettoyage
- part d'honoraire pour le ramassage des déchets

J'adresse donc ces quelques questions à la Municipalité.

Question 1 :

Quelles sont les règles générales appliquée pour la charge d'entretien au travers du territoire de la Commune.

Question 2 :

Dans les éventuels, mais très probables cas, où la collectivité assure la charge d'entretien y a-t-il une facturation équitable des prestations rendues au propriétaires/bénéficiaires de ces espaces privés ?

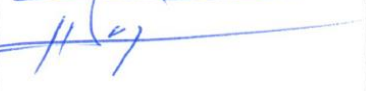
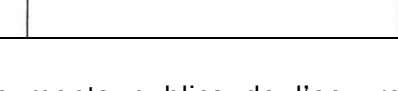
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté que le Conseil communal et les contribuables peuvent attendre.

7 février 2021



Fabien Deillon

Et consort :

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Xavi	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Vernier	Monique	
Saugy		
Bodine	Roger	
Eichenberger	Livio	
IMPEROLI	Charles	
	Jean-Pierre	

Interpellation relative à la reproduction dans des documents publics de l'oeuvre de Monsieur Philippe Geluck « Le chat ».

Tout le monde le sait et tout le monde s'en amuse. Notre Municipalité est fan de Philippe Geluck et de son « Le chat »

Depuis des années « Le chat » est régulièrement présent dans des présentations diverses et maintenant aussi dans des documents officiels tels que Prill'hérait et Rapport de gestion de la Municipalité, qui finalement se retrouvent aussi sur internet.

Parfois la motion © Geluck figure à côté du dessin.

Je souhaite que la municipalité nous informe en répondant aux questions suivantes :

Question 1 :

Les dessins de « Le chat » sont-ils déjà tombés dans le domaine public ?
Dans la négative, qui est détenteur des droits liés aux dessins de « Le chat » ?

Question 2 :

Dans le cas où « Le chat » ne serait pas libre de droit, est-ce que le détenteur de ces droits fait partie du réseau de relations de la Municipalité ?

Question 3 :

Toujours dans le cas où « Le chat » ne serait pas libre de droit, la Municipalité est-elle autorisée à utiliser ces dessins dans des documents officiels, publics et publiés sur internet ?
Et combien ces droits ont-ils coûté ?

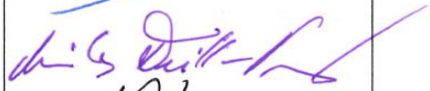
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté que le Conseil communal et les contribuables peuvent attendre.



20 avril 2021

Fabien Deillon

Et consorts :

Nom	Prénom	Signature
Hanischi	Youri	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Monique	
Sauggy	Roger	
Baldée	Lixiv	
Fichtenberger	Claudio	

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) précise que ce qui est infligé ce soir par Monsieur le Conseiller communal Fabien Deillon par le nombre important d'interpellations qu'il a déposées ne le fait pas sourire. Il est conscient que c'est la Loi et que la Municipalité devra ensuite répondre et c'est ce qu'elle va faire. Il précise que la Municipalité ne va pas répondre immédiatement aux interpellations. Il souhaite que quelqu'un dépose une motion pour que cette situation ne puisse pas se reproduire. Il ajoute que ce serait intéressant pour les futurs débats démocratiques.

Madame la Présidente précise que la Municipalité est censée répondre au prochain Conseil. Or, le prochain Conseil étant prévu la semaine suivante, la Municipalité n'est donc pas tenue d'y répondre et pourra répondre au Conseil du mois de juin.

Madame la Présidente précise que le Bureau n'a pas reçu d'autre motion, postulat ou interpellation. Elle demande s'il y a des projets de dépôt de texte dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Questions et divers

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi la lecture de la réponse à la question écrite de Monsieur Fabien Deillon.

Madame la Conseillère Anne Bourquin Büchi (PS)

Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Fabien Deillon.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal en février dernier, Monsieur Deillon, vous avez posé une question sur l'ascenseur du bâtiment du Tilleul. J'ai eu des informations à ce sujet-là. Les informations sont les suivantes : l'accès à l'ascenseur du bâtiment de la route des Flumeaux 2 ne peut se faire qu'en empruntant la porte principale du bâtiment. Depuis l'installation de l'UAPE Le Tilleul, cette porte principale est programmée par les services des Domaines pour être fermée à clé électroniquement les week-end, les vacances, lors de certaines tranches horaires durant la journée ainsi que la nuit. Le franchissement de cette porte sans sonner est en revanche prévu dans les tranches horaires spécifiques permettant aux parents d'amener leurs enfants et de venir les chercher. Comme double sécurité, la consigne est donnée à l'ensemble du personnel travaillant dans ce bâtiment, dont le personnel de ménage qui intervient le soir, est de fermer ses portes à clé manuellement en repartant. Cela signifie que la porte doit être ouverte manuellement par clé le matin avant d'être automatiquement en mode d'accessibilité pour les parents dès 7 heures, du lundi au vendredi. Cette formule a toujours bien fonctionné, elle est sécurisante.

Situation de l'été 2020 : la porte d'entrée a été sujette à des dysfonctionnements à répétition nécessitant des interventions d'une entreprise d'électricité. Les dysfonctionnements n'ont pas pu être résolus avant les vacances et contrairement aux autres vacances, la fermeture électronique en mode vacances n'a pu être opérée pour cette raison. Pour mener à bien l'investigation par rapport à cet incident signalé, le personnel occupant le bâtiment a été mis au courant et questionné pour savoir qui était revenu durant les vacances d'été. Tout d'abord, il y a eu le contrôle de la fermeture à clé manuellement de la porte par Monsieur Gonin et son équipe en début de vacances. Ensuite, durant la première semaine des vacances, trois personnes sont venues travailler sur environ deux, trois jours. Le dernier jour de leur venue, l'assistante administrative de la fondation est partie en premier, puis la soussignée et enfin une éducatrice de l'UAPE Le Tilleul. Cette dernière a assuré qu'elle avait fermé à clé à sa sortie, selon la consigne.

Si les choses se sont effectivement passées ainsi, la seule possibilité résiduelle est que des gens ont pu entrer dans le bâtiment pendant que ces personnes s'y trouvaient. En effet, la porte d'entrée ne peut pas être fermée à clé de l'intérieur, car c'est une voie de fuite en cas d'incendie. Les personnes venues travailler se trouvent au premier étage et n'ont pas pu entendre le fonctionnement de l'ascenseur à cause des portes intermédiaires. En dernier lieu, la porte d'entrée est depuis lors réparée et la fermeture automatique est donc assurée, ce qui exclut toute éventualité qu'une telle situation puisse se reproduire à l'avenir.

Pour terminer, il n'y a pas eu d'information sur le fait que l'ascenseur monterait et descendrait tout seul sans personne dedans. Si vous observez quand même ce phénomène, je vous demande, Monsieur le Conseiller communal, attentif à vos devoirs et à vos serments, d'en informer immédiatement le service concerné et aussi de dire à vos enfants qu'ils ne doivent pas aller jouer dans cet ascenseur.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Vert.e.s) remercie la Municipalité d'avoir mis en place une structure d'aide aux entreprises. Elle espère que tout le monde l'a vue dans le dernier Prill'héraut.

La Commune a mis en place un système de bons solidaires pour les habitants et commerçants de la commune en offrant des bons qui peuvent être achetés avec 20% de rabais et offrir 10% supplémentaires aux commerces auprès desquels ces bons vont être utilisés.

Ils se présentent sous la forme de bons en papier ou téléchargeables sur un téléphone. C'est une solution pratique qui permet de les avoir avec soi en permanence et ils sont déduits automatiquement au fur à mesure des montants utilisés et c'est très facile aussi pour les commerçants. Elle ajoute que cela répondait en un sens à son postulat d'économie solidaire. Elle espère que d'autres choses seront réfléchies et mises en place, mais elle tient à remercier chaleureusement la Municipalité d'avoir déjà mis aussi rapidement en place ce projet. Ces bons peuvent pour l'instant être achetés en ligne ou auprès de l'administration communale et puis utilisés dans différents commerces de la commune.

Madame Russbach demande à la Municipalité comment les commerces prillérans ont été informés de la possibilité de faire partie de cette offre et quels sont les retours des commerces. Elle ajoute qu'il y a sur le site des choses très diverses et variées, que c'est agréable, mais qu'il en manque aussi d'autres. Elle demande si c'est le fait d'une communication ou d'un choix. Elle attire l'attention sur le fait que cette action sera valable jusqu'au 31 décembre de cette année et elle invite la Municipalité à communiquer régulièrement lors des prochains mois. Elle espère que la Municipalité incitera la population à en bénéficier jusqu'au 31 décembre de cette année.

L'autre question concerne Monsieur Pellegrinelli en lien avec la COGEST concernant les places vélos. Au sein de la COGEST, il a été discuté des aménagements vélos et de stationnement vélo. Dans le cadre du préavis 20-2017, le Conseil communal avait accepté pour créer un certain nombre de places de stationnement qui vont bientôt être mises en place. Madame Russbach s'inquiète de savoir comment cela va fonctionner par rapport à la mise en place des places mixtes, motos-vélos. Un certain nombre de vélos vont être stationnés dans des structures fixes. Elle demande à la Municipalité si elle a prévu aussi panneaux qui indiquent que c'est réservé pour les vélos ou si le but est un usage pour les vélos et les motos. Le problème est que les places motos vélos qui ne sont pas réservées aux vélos, indiquées avec un sigle, sont souvent utilisées par les motos. Elle s'interroge sur la pertinence d'installer des barres sur des emplacements vélos motos très fréquentés, notamment en bas de Floréal et s'inquiète que les vélos n'aient pas vraiment l'occasion de d'en profiter, si le sigle d'interdiction pour les motos n'est pas installé.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a une question à poser suite à un courriel qu'il a reçu par une citoyenne prillérane. Le groupe des Verts a reçu un mail d'une habitante de Prilly concernant des problèmes de littering à Fontadel. Il en cite un extrait : *« je suis une habitante du chemin de Fontadel à Prilly. Je me tourne vers vous après avoir écrit à la Ville et à l'établissement concerné, le Collège de l'Union. Cela fait deux ans que je subis le littering effectué par les élèves. Il s'est dégradé cette année. Ils jettent des masques, des canettes et divers déchets en plastique par terre et dans les buissons. Ce matin encore, j'ai ramassé un gobelet de café froid et une canette d'energy drink fraîchement posée sur un petit buisson près de l'entrée au chemin de Fontadel. Vous comprenez bien la problématique de ces déchets qui s'envolent ensuite dans le lac ou dans les arbres. En outre, j'ai l'impression que cela incite ensuite les habitants du quartier et les enfants surtout, à laisser leurs déchets traîner, notamment sur la place de jeux. C'est un problème systématique qui est très pesant. »*

A la suite d'un échange, il apparaît que le problème se pose aussi dans une place de jeux plus proche et il est aussi admis par la citoyenne que certaines mesures ont été prises. Simplement, elles ne semblent pas porter leurs fruits. Aussi, Monsieur Amblet demande à la Municipalité ce qu'elle pense faire pour améliorer la situation.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (Les Vert.e.s) souhaite parler de bruit qui fait malheureusement partie du quotidien de nombreux prillérans et il a des conséquences négatives bien réelles. Selon l'Office fédéral de l'environnement, le bruit stresse et rend malade et à chaque bruit qui dérange, le corps se met en état d'alerte et produit des hormones de stress telles que l'adrénaline ou le cortisol et le coeur bat plus rapidement. La pression sanguine augmente et la fréquence respiratoire augmente également. En bref, cela fait réagir le corps et l'on peut facilement imaginer que ces effets ont des conséquences sur la commune, tels que diminuer l'attractivité ou affecter l'efficacité et la performance de personnes qui travaillent à Prilly et affecter éventuellement la performance scolaire. Afin de continuer à agir sur ce sujet, le groupe des Verts propose de placer des radars à bruit sur la commune. Ces radars seraient placés à des endroits stratégiques afin de sensibiliser au sujet de cette problématique. Afin d'illustrer le propos, un exemple de lieu pourrait être le tunnel de la gare de Prilly-Malley où des véhicules bruyants accélèrent régulièrement. Le tunnel agit comme caisse de résonance, ce qui est à leurs yeux idéal pour démontrer les capacités sonores des véhicules. On peut également citer la route du Chasseur ou l'avenue de la Confrérie comme autres des exemples de lieux ayant un bruit reconnu comme étant excessif. La Ville de Lausanne mène cette action de radars à bruit depuis le 10 mars et la Commune de Prilly pourrait s'en inspirer pour la mise en place. Monsieur Milliez demande à la Municipalité si elle prévoit d'améliorer la situation à Prilly vis à vis du bruit et dans l'affirmative si un radar à bruit est envisagé.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) s'adresse à Monsieur le Syndic en lui rappelant que lors de la dernière séance du Conseil communal, il lui avait proposé de lui répondre concernant les lignes électriques à caténaire qui a disparu des trolleybus en bas de la commune, sur la route qui passe de la brasserie de Malley, devant la COOP, devant le centre des loisirs.

Madame la Présidente demande s'il y a encore des questions ou divers.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) répond d'abord à la première question de Madame Magali Russbach sur les bons. Il confirme que les bons sont actuellement à disposition jusqu'à la fin de cette année. Il ajoute que l'action de ces bons fonctionne assez bien, mais pas aussi bien que cela devrait. Il y a déjà une soixantaine de milliers de francs qui ont été utilisés. Sur l'entier du préavis qui va être présenté avec l'engagement de CHF 200'000.00 au travers de l'action pour les bons, ce sont en fait CHF 700'000.00 qui sont injectés dans l'économie de Prilly et c'est vraiment tout à fait conséquent. Beaucoup de citoyens et citoyennes de Prilly et d'ailleurs les utilisent. La Municipalité espère encore qu'il y ait encore davantage de commerces qui s'inscrivent, car il n'y en a pas assez. Une action vient d'être lancée, soit par des visites, soit par des messages auprès de toute une série de commerces. L'administration va prendre contact avec ces gens pour savoir s'ils sont intéressés, de telle sorte que l'ampleur de cette action puisse être encore élargie, car c'est quelque chose de très important du point de vue des commerçants qui y ont accès à ces bons.

Monsieur Reymond ajoute que le retour est très positif. Il y a des gens qui habitent Prilly et qui, grâce aux bons, ont également appris que tel ou tel magasin existait. Ils y sont allés et c'est vraiment tout bénéfique.

La Municipalité espère que les commerces vont pouvoir largement réouvrir et que les choses vont revenir à un état satisfaisant pour que les gens puissent vivre de leur métier. Monsieur Reymond espère, avec ces quelques compléments, avoir répondu à la question de Madame Russbach.

En ce qui concerne la question des radars pour le bruit, Monsieur Reymond répond que pour le moment, les radars pour le bruit sont là à titre éducatif. La Polouest réfléchit à l'achat de un ou deux de ces radars.

Ces radars seront utilisés sur l'entier du territoire de la Polouest et donc pas uniquement sur Prilly. Dès lors qu'il sera possible, avec ces radars, mais cela dépend d'un vote du Parlement à Berne, de pouvoir amender au même titre que l'on peut amender avec un radar sur la vitesse, à partir de ce moment-là, il est évident que la Polouest pourra se doter, pour autant que le budget soit accordé, de ce type d'instrument.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) répond à la question de Madame Russbach sur les places vélos. Il précise que le Service des travaux est en train de réactualiser l'offre qui avait été demandée pour l'installation normalement et exclusivement pour les vélos et trottinettes. Avec ces places, ce sont soit des couverts et/ou des armatures pour pouvoir cadenasser le vélo à quelque chose de fixe sur place. Sans cela, le vélo risque bien de disparaître, qu'il soit électrique ou manuel. En ce qui concerne l'utilisation de ces places par des motos, c'est une question de civilité et de discipline, de place, puisqu'en principe les places vélos sont d'une certaine largeur et longueur. S'il y a un arceau pour mettre le vélo, la moto va dépasser et risque d'anticiper sur le trottoir ou sur la route. Monsieur Pellegrinelli précise que ces emplacements sont prévus pour des vélos et non pour des motos.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) répond que le littering est un vaste sujet, que c'est une lutte au quotidien. Il y a environ 2 ans, la Commune avait mené une campagne de sensibilisation avec l'installation également de nouvelles poubelles. Il ajoute que c'est très difficile de lutter contre ça. Le règlement de police qui permet de mettre des amendes à ceux qui seraient surpris en train de jeter des déchets au sol a été modifié. Néanmoins, il faut prendre ces personnes sur le fait et c'est très compliqué. La police a d'autres choses à faire que d'attendre dans certains endroits pour attraper ceux qui jettent des déchets au sol. La Municipalité est consciente qu'il y a des points noirs. Elle essaie de travailler aussi avec les jeunes, qui, en cette période de pandémie ne peuvent pas se réunir dans des bars ou autres et qui se réunissent plutôt dehors. Quand ils partent, ils "oublient" de ramasser les déchets et de les ramener avec eux. La Municipalité essaie de travailler aussi avec les TSP, les travailleurs sociaux de proximité. La Municipalité a essayé aussi de sensibiliser les jeunes avec des personnes de la voirie qui ont pu discuter avec eux pour leur expliquer que c'est la voirie qui doit nettoyer ces déchets laissés au sol. La Municipalité essaie plusieurs choses. Certaines personnes, sachant qu'il y a une déchetterie mobile qui passe dans le quartier, déposent leur vieux mobilier ou autre en partant du principe que quelqu'un le ramassera. Là aussi, la Municipalité examine la possibilité de faire venir des agents à certaines heures bien définies pour attraper les personnes qui font ça. Lutter contre le littering, c'est quelque chose de compliqué. Monsieur Mattia ajoute que le mieux serait que les gens soient civilisés et sensibilisés, mais qu'il y a encore du travail de ce côté-là.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) répond à Monsieur Deillon en précisant qu'il se souvient qu'il lui a posé cette question, mais qu'il ne se rappelle plus de la réponse qu'on lui a donnée. Il communique le nom de la personne qui l'a renseigné. Monsieur Samuel Fréchet aux TL qui pourra répondre à la question posée.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Vert.e.s) demande à Monsieur Pellegrinelli si les places existantes motos vont être modifiées en transformant la structure au sol ou juste installer des barres. S'il y n'a que des barres, sans un panneau qui indique que l'emplacement est réservé aux vélos, cela ne changera rien pour les motos. Elles peuvent se parquer sans être amendées par la police et les motos continueront à pouvoir se parquer entre les barres. C'est le cas tous les jours.

On ne peut pas parquer son vélo, alors que les gens sont nombreux à vouloir le faire. Madame Russbach demande si les marquages au sol vont être enlevés et s'il est prévu des panneaux réservés aux vélos.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise que quand on dit places vélos, il y a un panneau vélos. S'il n'y a pas de panneau vélos, cela signifie que c'est pour les vélos et motos. Ce sont des places vélos. Rien ne va être modifié. En 2017, la Commune a demandé une soumission à des fournisseurs pour mettre en place des nouvelles places vélos, couvertes ou pas, avec des engins sur ces places vélos pour pouvoir les cadenasser. Depuis, quelques années ont passé et les prix ont changé, les modules aussi, il y a maintenant également les trottinettes. Il faut aussi penser aux gens qui viennent en trottinette. Tout est en route, il n'y a pas de raison de s'inquiéter par rapport à ça. On a des places vélos avec le panneau vélos. Après, si les motos se parquent à cet endroit, c'est à la personne de téléphoner à la police pour faire constater et amender.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Contre-appel

Après un rapide décompte, Madame la Présidente, précise que le nombre de Conseillers présents dans la salle, moins ceux qui se sont excusés en cours de route, est égal au nombre de personnes présentes à l'appel. Ce point de l'ordre du jour étant traité, elle clôt la séance et remercie les Conseillères et Conseillers pour les débats respectueux et enrichissants.

10 mai 2021 – Heure : 22h47